



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-723

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **GHU Paris psychiatrie & neurosciences / Direction Générale**

75-2023-12-11-00019 - Délégation de signature - Direction des Soins (2 pages) Page 3

75-2023-12-11-00020 - Délégation de signature particulière - Gardes de direction - Nadine MALAVERGNE (1 page) Page 6

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2023-12-11-00019

Délégation de signature - Direction des Soins

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES SOINS**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6143-7 et D.6143 – 33 à D.6143-35 ;
- Vu le décret n° 2014-7 du 07 janvier 2014 modifiant le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps des Directeurs des Soins ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 26 octobre 2023, nommant Madame Nadine MALAVERGNE au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences sur l'emploi fonctionnel de Coordinatrice Générale des Soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques, à compter du 11 décembre 2023 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 19 novembre 2021, nommant Monsieur Ludovic RINGOT au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 15 décembre 2021 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2022 nommant Monsieur Etienne LESECQ au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**DECIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Madame Nadine MALAVERGNE, Directrice des soins, Coordinatrice générale des soins**, à effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de ladite direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes placées sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions liés à l'activité de sa direction, hors marchés publics,
- tous protocoles de soins mis en œuvre dans le cadre du projet de soins du GHU Paris,
- toutes affectations de l'encadrement.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nadine MALAVERGNE, délégation est donnée à **Monsieur Ludovic RINGOT, Directeur des Soins**, et à **Monsieur Etienne LESECQ, Directeur des Soins**, à l'effet de signer au nom du Directeur, tous les documents énumérés à l'article 1.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nadine MALAVERGNE, de Monsieur Ludovic RINGOT et de Monsieur Etienne LESECQ, délégation est donnée à **Madame Cécile BERGOT, Cadre supérieure de santé**, à **Madame Marie-Hélène CREACHCADEC, Cadre supérieure de santé**, à **Madame Dominique DESTRIAT, Cadre supérieure de santé**, à **Monsieur Christophe LAMBARD, Cadre supérieur de santé**, à **Madame Esther POIGNET-SOL, Cadre supérieure de santé**, et à **Madame Nathalie SAINT-ETIENNE, Cadre supérieure de santé** à effet de signer :

- les conventions de stage des étudiants et élèves paramédicaux,
- les propositions d'affectation et de mobilité des personnels paramédicaux,
- les ordres de missions des personnels paramédicaux.

## **Article 4**

Chaque délégataire rend compte par écrit de tout événement d'une gravité sérieuse affectant le fonctionnement de l'établissement dont il a la responsabilité déléguée.

## **Article 5**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

## **Article 6**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 11 décembre 2023

*Signé*

Guillaume COUILLARD  
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2023-12-11-00020

Délégation de signature particulière - Gardes de  
direction - Nadine MALAVERGNE

### DELEGATION DE SIGNATURE

#### Délégation particulière à Madame Nadine MALAVERGNE dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 26 octobre 2023, nommant Madame Nadine MALAVERGNE au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences sur l'emploi fonctionnel de Coordinatrice Générale des Soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques, à compter du 11 décembre 2023 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

### DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Madame Nadine MALAVERGNE, Directrice des Soins, Coordinatrice générale des soins**, à l'effet de signer au nom du directeur, dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3215-4 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** - Le directeur de garde rendra compte, à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 11 décembre 2023

**signé**

Guillaume COUILLARD  
Directeur